

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Arrêté du 7 décembre 2009 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux (rectificatif)

NOR: SASS0929565Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 décembre 2009, édition électronique, texte n° 54, et édition papier, page 21462, rétablir le tableau du rectificatif ainsi qu'il suit :

	AVANT 1 ^{ère} utilisation		APRES 1 ^{ère} utilisation		
	Durée maximale	Précautions	Durée maximale	Précautions	
NORDITROPINE SIMPLEXX 5 mg/1,5ml	2 ans	Entre +2 et +8 °C Dans l'emballage	28 jours	Entre +2 et +8 °C	Dans le stylo
NORDITROPINE SIMPLEXX 10 mg/1,5ml	2 ans		Ou 21 jours	Température ≤ 25 °C	
NORDITROPINE SIMPLEXX 15 mg/1,5ml	2 ans		28 jours	Entre +2 et +8 °C	Dans le stylo